

## Ecoles: les mesures du plan violence enfin présentées

Paris, 27 août 2019 (AFP) -

Protocole de responsabilisation des parents, référent violence dans chaque département... Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a présenté mardi les mesures du plan contre les violences à l'école, attendu depuis octobre et reporté maintes fois.

Ce plan avait été promis après la vidéo montrant un élève en train de menacer sa professeure avec une arme factice dans un lycée de Créteil (Val-de-Marne), des images qui avaient suscité un vif émoi.

"Le rôle du professeur est à la base de tout et quand l'autorité d'un professeur est remise en cause, c'est toute la République qui est attaquée", a souligné M. Blanquer, lors de sa conférence de presse de rentrée.

Le ministre avait déjà présenté peu de temps après l'incident de Créteil un arsenal de mesures (registre dans chaque établissement pour répertorier tous les incidents, conseils de disciplines simplifiés, palette diversifiée des sanctions...) mais un plan global impliquant plusieurs ministères (Éducation, Justice, Intérieur, Santé) était depuis attendu.

"Les directeurs d'école et les chefs d'établissement ont désormais pour interlocuteur un référent violence en milieu scolaire, dans chaque département", a annoncé Jean-Michel Blanquer.

"Nous simplifions et renforçons les procédures disciplinaires avec le raccourcissement du délai de conseil de discipline", a-t-il poursuivi.

Dès la rentrée, dans chaque département de France, "il y aura une convention Éducation nationale-Justice-Intérieur-Agriculture et Alimentation sur l'accompagnement des professeurs dès qu'il y a des faits de violence".

Une circulaire conçue par et avec le ministère de la Justice doit être diffusée ces jours-ci, a précisé M. Blanquer.

Afin de "responsabiliser les familles, un protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents (PAR) sera établi entre les parents ou les représentants légaux de l'élève et l'inspection d'académie lorsqu'un élève a fait l'objet de deux exclusions définitives au cours de la même année scolaire".

Concernant les élèves "hautement perturbateurs, les poly-exclus qui sont environ 1.500 en France", le ministre a expliqué que "désormais, l'inspecteur d'académie pourra inscrire l'élève, dans une classe relais durant six mois, sans avoir besoin de l'autorisation de la famille".

"Cela contribuera à ce que ces élèves soient dans des structures spécialisées" afin d'éviter qu'un établissement "sombre dans la violence", a-t-il estimé.

Il pourra aussi être proposé aux familles que l'élève soit "envoyé dans un internat tremplin, nous allons en développer autant que nécessaire", a-t-il promis.

La proposition polémique, un temps évoqué, de suspendre les allocations familiales pour les familles de "parents complices" d'élèves violents n'a finalement pas été retenue.

asm/ito/meh/fmp

Afp le 27 août 19 à 13 10.